

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 15 septembre 2021

Face au changement climatique, le comité de bassin Adour Garonne passe à l'action

Quelques semaines après la publication du rapport du GIEC sur le système climatique et son évolution, le comité de bassin Adour-Garonne, présidé par Alain ROUSSET, adopte en séance plénière à Bordeaux, un plan de mesures pour sécuriser les usages de l'eau en anticipant le changement climatique. Ce plan prévoit notamment un soutien d'étiage accru par la mobilisation des retenues hydroélectriques.

Le rapport Le Coz : la mobilisation des ouvrages hydroélectrique pour le soutien d'étiage sans fragiliser la production en électricité

Le rapport Le Coz* initié à la demande d'Étienne GUYOT, préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, sur les conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage sur le bassin Adour-Garonne, et présenté par les inspecteurs de la mission ce jour, confirme l'opportunité et la faisabilité d'une plus forte mobilisation de ces ouvrages, afin de sécuriser la ressource en eau sans fragiliser la production d'électricité. Les inspecteurs recommandent également à terme la révision des débits dont le respect permet de répondre à la fois aux objectifs environnementaux et à la satisfaction de l'ensemble des usages. Enfin, le recours aux retenues pour soutenir l'étiage ne peut se concevoir sans soutenir et accompagner des usages plus résilients vis-à-vis de la disponibilité en eau (objectif 10% d'économies pour chaque usage).

La nécessité de travailler sur un nouveau modèle économique de soutien d'étiage

La mobilisation accrue de ces retenues nécessitera d'adapter le modèle économique du soutien d'étiage pour aller vers une logique d'intervention en investissement et non plus en fonctionnement. La stratégie adoptée renforce le rôle des acteurs territoriaux, au premier rang desquels les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), qui constituent de véritables relais de l'Etat et du comité de bassin. Ils sont chargés d'établir une feuille de route pour passer en phase opérationnelle d'ici mars 2022.

Une expérimentation sur 6 sites-pilotes pour proposer un nouveau modèle dès 2022

Une expérimentation sera conduite sur 6 sites pilotes (Tarn, Aveyron, Neste, Garonne, Adour amont et Charente), en termes de gouvernance, tarification, identification d'investissements. Les actions à mettre en œuvre seront les suivantes : élaborer des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) là où les déficits perdurent, étudier la possibilité de mobiliser des gisements (gravières, canaux, retenues inexploitées...), piloter la gestion de l'eau en mobilisant des outils innovants (suivi satellitaire), poursuivre la politique de restauration des zones humides, économiser l'eau quel qu'en soit l'usage, faire évoluer les filières agricoles vers la transition agroécologique...

Pour Alain ROUSSET, « *Ce plan constitue un tournant dans la capacité du bassin à agir concrètement pour se préparer dès maintenant aux changements majeurs qui nous attendent* ».

Pour Étienne GUYOT : « *Dans le contexte de changement climatique actuel il est essentiel de mener des expérimentations afin de trouver des solutions concrètes et adaptées aux besoins du terrain. Le travail initié aujourd'hui avec les conclusions du rapport Le Coz et la proposition de nouvelle stratégie de gestion quantitative constitue une première réponse ambitieuse aux enjeux de demain.* »

* rapport d'inspections des deux ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture (CGEDD et CGAAER), sous la direction de Christian LE COZ : disponible ici : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/conditions-de-mobilisation-des-retenues-a3129.html>